Ref.	7 7				
KOT	11/1	2			
11010	7 A C		 	 -	-

Busein Meghji

COMMERCANT. RUHENGERI (Ruanda-Congo-Belge)

IMPORTATION - EXPORTATION

ACHANT ET VENTE DE VIVRES INDIGNES. GRAND CHOI D' ETOFFES POUR NOIRS.

ARTICLES DIVERS. MAISON FONDEE EN 1923



RUHENGERI LE 11 June

Monsieur Le ADMINISTRATEU Teritorial

de

RUHENGERI

Salam mingi kwako

Ninaomba Licence 3 Namna hivi.ju ya kawa

l Parcells no l Runengeri. ya KAPITA YURI

2 " 14 " ya Kapeta MAHUMUDU

3 " 2 GATONDE ya Kapeta BATISTA

Tone yake nili kuisha ku OMBA mbele Kwako

Salm sana

Musein Meghji

COMMERCANT, RUHENGERI (Ruanda-Congo-Belge)

IMPORTATION - EXPORTATION

ACHANT ET VENTE DE VIVRES INDIGNES, GRAND CHOI D' ETOFFES POUR NOIRS.

ARTICLES DIVERS.

MAISON FONDEE EN 1923

RUHENGERI LE 6/6/ 1949

Monsieur L'Administrateur Territorial

a Ruhengeri

Conformément a l'article 3 de L'Ordonnance No 53/51 du 6 mai 1' annee en cours.

J'ai l'nonneur de solliciter de votre haute bienveillance de licence d'achat de caré aux indigenes du Ruanda Urundi. achat au marche de GATONDE, intermediaire pour mon compte de mon capita nomme PETERO centre Negoce GATONDE parcelle No 2.

Je vous prie de bien vouloir me delivre pour 20 tonnes... Dans l'espoir que vous voudrez bien examiner l'avorableme ma demande je vous prie d'agreer, Monsieur L'Administrateur Territiel L'assurance de manaut consideration.

HUSIEN MEGHJI

Monsieur L'Administrateur Territorial

Ruhengeri

Ruheugeri le ...

Montieur l'Administration Cerritorial ce Rubengeri

En Conformité avec l'ordonnance nº 53/57 du 6 Mai 1949, hour avons l'honneur de tolleciter
une hierace d'achert de café pour le poste de
Problement de l'achert de café pour le poste de
Problement le magazin dont Specification
ei après: Cantoti pun 100. Toms.
humiro de la paralle: 17 E Problement.
homero de la paralle: 17 E Pro

All Javis

A. Mon lier l'Administration Gerri Crical

Husein Meghji

COMMERCANT. RUHENGERI (Ruanda-Congo-Belge)

IMPORTATION - EXPORTATION

ACHANT ET VENTE DE VIVRES INDIGNES, GRAND CHOI D' ETOFFES POUR NOIRS.

ARTICLES DIVERS.

MAISON FONDEE EN 1923

RUHENGERI LE 16/5/

1949

Monsieur L'Administrateur Territorial,

Conformément à l'article 3 de L'Ordonnance N7 53/51 du 6 Mai de l'anné

J'ai l'honneur de silliciter de votre haute bienveillance de licences d'achat de café aux indigenes du Ruanda Urundi, une pour - moi personnellement et l'autre pour achat pas intermediaire pour mon compte de mon agent le nomme JAFFER. .

La premier licence je vous prie de bien vouloir me délivres

pour 50 tonnes de café et la seconde - pour 20 tonnes.

Je desir d'obtenir ces licences pour le 1 Juin de 1949. Pour stoquage de café achete pas moi-mame je possède sur la parcelle N° I un magasin en brique, couvert de toles, planches en ciment de 12 metrex 7 metres et pour stoquage achete pour mon compte pas mon inte rmediaire un hangar en briques, couvert de tuiles planhes en ciment de 5 m x5 m, situré sur la parcelle N° I4 A.

Dans l'espoir que vous voudrez bien examiner favorablement - ma demande je vous prie d'agréer, Monsieur L'Administrateur Territorial l'assurance de ma haut considération.

HUSEIN MECHJI

Monsieur L'Administrateur Territorial

Ruhengeri